

**Compte-rendu du
CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE (COSP)
de l'Inspé**

Séance du Vendredi 28 juin 2024 à 14h00

Le COSP de l'Inspé de Franche-Comté s'est tenu le vendredi 28 juin 2024 à 14 h 00 au siège de l'Inspé – 57 avenue de Montjoux à Besançon sous la présidence de Pierre Joubert.

Etaient présents ou représentés	Etaient excusés	Etaient absents
Représentants de l'UNIVERSITE Sylvie BEPOIX Elodie BOUYGUES Sandrine GILBERT, procuration à S. ROUSSEY Pierre JOUBERT Violaine KUBISZEWSKI, procuration à S. ROUSSEY Karin MONNIER-JOBE (visio) Christophe REFFAY (visio) Sylvain ROUSSEY Cheikh-Tidiane WANE	Hugues DAUSSY Marieke STEENBERGEN	
Personnalités extérieures désignées par le recteur Catherine GAUTHIER, procuration à P. JOUBERT Evelyne GERBERT-GAILLARD, procuration à C. REFFAY	Laurent BERTRAND Philippe ROUX Marie-Pierre WUHRLIN	
Personnalités extérieures désignées par le CE Philippe CANALDA Lucie CORBIN (visio) Patrick DEMANGE, procuration à E. BOUYGUES Claudine ORSACZEC, procuration à P. JOUBERT Laurent TAINTURIER, procuration à E. BOUYGUES		Bénédicte DELNESTRE
Personnes invitées Elodie BELLE Nathalie GRITTI Marie MAZEROLLE Florent MONTACLAIR Frédéric MUYARD Denis PASCO Nathalie ROGGY		

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte-rendu du COSP du 15 juin 2023
- 2 – Informations diverses
- 3 – Résultats de l'appel à projet de la FR-Educ 2024 et préparation appel à projet 2025
- 4 – État des lieux sur la réforme de la formation des enseignants et des éducateurs
- 5 – Discussion sur l'évolution du lien formation-recherche en master MEEF 1er degré : UE recherche et mémoires
- 6 – Questions diverses

Nathalie Roggy énonce les présents et procurations attribuées.
Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 14 heures.

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 15 décembre 2023, vote

Pas de remarque particulière.

→ *Ce compte-rendu est mis au vote et approuvé à la MAJORITÉ moins 6 abstentions.*

2. Informations diverses

Frédéric Muyard explique qu'un COSP avait été envisagé à la rentrée 2023 pour aborder la question de l'accréditation (qui emporte l'habilitation des masters MEEF), mais celle-ci a été prolongée d'un an. En effet, depuis la rentrée, des prémisses très sérieux circulent à propos d'une nouvelle réforme d'ampleur sur la formation des futurs enseignants. Nous sommes en attente de textes qui ne sortent pas. Pour autant, il était important de fixer une date, idéalement avant le conseil d'institut, mais cela n'a pas été possible.

3. Résultats de l'appel à projet 2024 de la FR-Educ et préparation à l'appel à projet 2025

Denis Pasco, professeur en sciences de l'éducation, est invité à la séance d'aujourd'hui, pour présenter les résultats de l'appel à projets 2024 de la FR-Éduc.

Il rappelle la structuration de la FR-Éduc avec 13 laboratoires de recherche de l'Université de Franche-Comté dont 3 UMR, l'IREM, CANOPÉ et l'académie de Besançon via différents services.

La FR-Éduc a été évaluée en 2021 et son point fort réside dans la diversité des actions menées de façon transversales. Les points à améliorer restent l'attractivité et la visibilité.

La trajectoire à construire, part d'une situation de 2023 avec un programme de recherche qui s'appelle NEXT sur le numérique éducatif, lié à la MSHE (Maison des sciences de l'homme et de l'environnement).

La situation projetée en 2026 doit permettre de structurer la recherche autour des 6 axes du réseau thématique pluridisciplinaire du CNRS sur des questions d'éducation, avec de nouveaux appels à projets.

Marie Mazerolle, chargée de mission « recherche » à l'Inspé, pilote le projet RT CNRS au niveau local. Elle rappelle que l'objectif de la MUE (Maison universitaire de l'éducation) est de créer du lien entre chercheurs et praticiens.

Christophe Reffay demande quels sont les retours faits aux porteurs de projet et sous quelle forme ceux-ci ont été effectués.

Denis Pasco répond qu'un courrier de notification avec l'ensemble des remarques faites par les évaluateurs des axes du RN CNRS a été adressé à chaque porteur de projet.

Cheikh-Tidiane Wane souligne l'amélioration de l'accompagnement des projets.

Frédéric Muyard précise qu'il est important pour l'Inspé de soutenir la FR-Éduc et la pluridisciplinarité. En effet, il n'est pas possible de travailler autrement qu'en pluridisciplinarité pour être vu, du fait qu'il n'y ait pas de taille critique. Le budget de la FR-Éduc est de 20.000 € (10.000 € donné par l'université et 10.000 € donné par l'Inspé).

Sylvain Roussey ajoute qu'il y a une belle montée en puissance de la FR-Éduc et demande ce qu'il en est de la MUE 2.0.

Denis Pasco explique qu'il y a un problème avec la convention qui devait être signée prochainement.

Pierre Joubert souligne l'évolution positive de la FR-Éduc et ajoute qu'il est important d'agréger tout le monde et d'essayer d'aller vers le haut pour améliorer la visibilité et permettre à d'autres collègues de découvrir ces ressources.

4. Discussion sur l'évolution du lien formation-recherche en master MEEF 1^{er} degré : UE recherche et mémoires

Marie Mazerolle, professeure en sciences cognitives, a été missionnée par la direction pour penser les contenus et la forme des mémoires du premier degré, dont il ressort 3 objectifs principaux :

- Favoriser les liens entre contenus de formation et expériences,
- Améliorer la visibilité des recherches menées par les étudiants,
- Favoriser la cohérence entre les 4 sites de formation.

De ces objectifs, découle la proposition suivante :

- Avoir des mémoires de recherche à visée professionnalisante,
- Favoriser le travail en groupe pour de meilleurs échanges,
- Favoriser également des temps de recherche en lien avec le mémoire,
- Favoriser l'implication des enseignants chercheurs (EC) de l'Inspé qui sont relativement nombreux (32) ce qui permettra de rattacher les mémoires à des laboratoires de recherche.

Elodie Bouygues précise que les étudiants doivent rédiger des mémoires à vocation « formation professionnelle » et non « recherche ». Elle insiste sur le fait qu'il ne faut pas oublier non plus, les enseignants du secondaire qui ont fait jusque-là un travail remarquable vis-à-vis des mémoires des étudiants.

Frédéric Muyard répond qu'il s'agit de mémoire « professionnalisant » appuyé sur la recherche. Il reconnaît en outre, le besoin de valoriser le travail des étudiants.

Philippe Canalda précise être persuadé que ce travail de mémoire transforme les étudiants et leur permet de travailler autrement.

Florent Montaclair exprime son souhait de voir les enseignants-chercheurs davantage impliqués dans des activités d'encadrement d'autant qu'il y a plus d'EC que de Prag à l'Inspé et qu'aujourd'hui, les Prag sont très investis dans les activités « d'encadrement de mémoire » des étudiants. L'objectif étant bien la valorisation de la recherche dans l'établissement.

Pour **Pierre Joubert**, l'étudiant doit, dans ce type d'activité, valoriser sa formation au travers de la démarche de son esprit critique, de l'évaluation... Il y a un enjeu fondamental sur ce sujet pour les futurs professeurs des écoles, de montrer que la recherche peut leur apporter quelque chose dans leur pratique professionnelle.

Cheikh-Tidiane Wane est persuadé que ce travail de recherche permet d'élever les étudiants, de développer leur curiosité et de les rendre meilleurs, aussi bien dans la formation que dans leur milieu professionnel.

Sylvain Roussey s'interroge sur la difficulté du travail en groupe surtout quand les étudiants sont issus de différents sites.

Pierre Joubert rappelle qu'avec les bouleversements de la réforme, le travail de mémoire risque d'être différent, d'autant plus si le concours est avancé en L3. Il permettra aux étudiants de master d'être libérés de cette préparation concours.

Marie Mazerolle, par cette approche, aimerait arriver à persuader les étudiants que la recherche peut leur apporter un plus dans leur pratique quotidienne.

Ces mémoires de recherche à visée professionnelle en groupe seraient encadrés par des enseignants chercheurs ou des enseignants ayant une pratique de la recherche. Ils seraient rétribués à hauteur de 7 heures, réparties de la façon suivante : 4 heures en M1 et 3 heures en M2.

Une autre nouveauté concernera un rendu intermédiaire réalisé en collectif, sous forme d'articles de type interface, dont le but est de valoriser les résultats de la recherche à l'attention des praticiens.

Un projet consistera, pour le M2 de la nouvelle réforme, à préparer des journées d'études durant lesquelles les étudiants présenteraient leur travail de recherche sous différentes formes.

Christophe Reffay précise qu'un des enjeux résidera également dans le besoin de guider les étudiants face à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Sachant que dans tous les cas, les étudiants l'utiliseront, il est primordial de leur donner un cadre pour l'utilisation de ces IA génératives. Il faut bien leur expliquer et les

mettre en garde sur le fait que ces IA génératives ne produisent que du texte et non une pensée. Les mots sont mis bout à bout, les uns après les autres, pour former des phrases. C'est pourquoi une charte est en cours de rédaction au niveau de l'université, dont le but est d'accompagner dans l'utilisation plutôt que de réprimer. Et dans tous les cas, c'est bien sûr toujours l'enseignant qui est responsable du cadre dans lequel ces outils peuvent être utilisés. La conception d'une formation possiblement hybride, destinée aux enseignants, est en cours et devrait être mise en œuvre courant 2025 ou sur 2025-2026.

Sylvain Roussey compte sur la prise de conscience et la sensibilité des étudiants face à l'impact énergétique de l'utilisation de l'IA.

Marie Mazerolle précise que l'expérimentation proposée débutera à la rentrée 2024. Chaque enseignant-chercheur encadrera 2 groupes de 3 étudiants maximum.

Frédéric Muyard remercie Marie Mazerolle pour ce gros travail d'analyse et la qualité des propositions.

5. Etat de lieux sur la réforme de la formation des enseignants et des éducateurs

A ce jour certaines choses sont connues, d'autres non.

Les points connus sont :

- Les projets de maquettes de L2 et L3
- Les sujets 0 du CRPE
- Le projet de cadrage de la licence PE (LPE)

Frédéric Muyard explique que le cœur de cette réforme réside dans la volonté de placer le concours en fin de L3, ce qui bouleverse aussi bien l'organisation des 3 années de licence que des 2 années de masters.

Tous les étudiants de Master seraient donc élèves-fonctionnaires puis fonctionnaires-stagiaires, avec en 1^{ère} année, une rémunération de 1.400 € net.

Le cadrage des 3 années de licence de professeur des écoles se découpe de la façon suivante :

- Bloc 1 : s'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire (980 heures et 120 ECTS), non compensable
- Bloc 2 : analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage (150 heures et 18 ECTS)
- Bloc 3 : s'approprier le contexte institutionnel d'exercice du métier (150 heures et 18 ECTS)
- Bloc 4 : construire son projet professionnel (120 heures et 12 ECTS)
- Un dispositif adapté à chaque territoire (100 heures et 12 ECTS)

Les maquettes de cette nouvelle licence LPE sont à élaborer de façon rapide afin d'être validées au mois de décembre prochain pour une ouverture dès la rentrée 2025.

Une grande différence s'impose entre les licences pour préparer aux métiers de professeur des écoles (PE), professeur en lycée-collège (PLC), professeur-documentaliste (P-Doc) ou encore conseiller principal d'éducation (CPE).

Pour la préparation aux concours PLC, les 3 années de licence permettraient une préparation disciplinaire alors que pour P-Doc et CPE, aucune licence spécifique ne correspond.

Ces 4 blocs ont été construits au ministère sans aucune concertation, ni avec le Réseau des Inspé, ni avec les syndicats ou les enseignants de terrain.

A ce jour, beaucoup de points restent encore très flous.

Pour la rentrée 2024, les effectifs du parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) sont en augmentation avec 40 étudiants prévus. Si la réforme se met bien en place, ces étudiants intégreront pour la deuxième année, directement en licence PE.

Dès la rentrée 2024, dans l'attente des décrets, l'Inspé va proposer deux UE libres préparatoires au CRPE, dans l'attente de la confirmation de la mise en place de la réforme. Ces UE libres auront pour but d'harmoniser la préparation au concours quelle que soit la licence préparée.

Ces deux UE libres, devraient être proposées pour 7 groupes TD, à hauteur de 60 heures par trimestre, comptant pour 6 ECTS chacune.

D'autres UE libres pour le second degré devraient être proposées en septembre.

Projet de cadrage du Master M2E (métiers de l'enseignement et de l'éducation) avec 3 mentions (PE, 2d degré et EE) :

- Former en 2 ans les titulaires de licence, ainsi que les Master 1 qui viennent de réussir le concours. Les non-lauréats auront la possibilité de suivre ce parcours, mais ne bénéficieront pas de stage, ni de rémunérations.
- Ce M2E « Professeurs des écoles » sera divisé en 3 parcours :
 - o Les lauréats du concours titulaires de la licence LPE,
 - o Les lauréats du concours titulaires d'une autre licence,
 - o Les non-lauréats du concours.
- Ce master comprendra entre 760 et 810 heures d'enseignement et entre 9 à 12 semaines de stage SOPA et un mi-temps en responsabilité en M2.

Les délais imposés ne sont pas raisonnables, mais le gouvernement a la volonté de maintenir le calendrier.

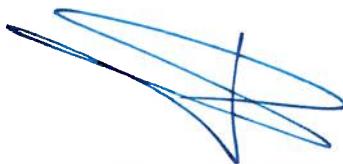
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.

Le Directeur de l'Inspé,



Frédéric MUYARD

Le Président du COSP,



Pierre JOUBERT

